

Dossier suivi par :

Marie Delafontaine
Valérie Le Bihan
CPD EPS

Réf : 002/2024.2025
Eps1a60@ac-amiens.fr
Marie.delafontaine@ac-amiens.fr
Valerie.le-bihan@ac-amiens.fr
03 44 06 45 02

DSDEN de l'Oise
22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Beauvais, le 30 septembre 2024,

L'Inspecteur d'académie
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale de l'Oise
à

S/C de Mesdames et Messieurs les Directeurs
des écoles élémentaires
(pour attribution)
S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education nationale
(pour information)

Objet : Opération « Foot à l'école » saison 2024/2025 « Fête du sport »

Réf :

- Socle commun de de connaissances, de compétences et de culture (2015)
- Convention nationale Ministère de l'Education nationale/Ministère des sports/Fédération française de football/UNSS/USEP du 28 mai 2018
- Programmes de l'école primaire du 30 juillet 2020
- Convention départementale DSDEN de l'Oise/District Oise football/USEP 60 du 23 juin 2022

Dans le cadre du développement du football à l'école primaire et de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques récemment organisés à Paris et sur l'ensemble du territoire français, la Fédération française de Football (F.F.F), le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse (M.E.N.J), l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (U.S.E.P) et l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (U.G.S.E.L) renforcent leur partenariat pour favoriser, au sein des écoles le développement d'actions sportives et culturelles.

C'est dans ce contexte national et dans le cadre de la convention départementale DSDEN de l'Oise/District Oise football/USEP 60 signée le 23 juin 2022 que l'Opération « **Foot à l'école** » est reconduite.

Le dispositif « Foot à l'école » a pour objectifs :

- De développer des apprentissages moteurs et cognitifs spécifiques à l'activité football et/ou futsal.
- De développer des compétences transversales via le socle commun de connaissances, de compétences et de culture en cycle 2 (CE1 – CE2) et cycle 3 (CM1 – CM2).
- De mettre en avant les valeurs fédérales (P.R.E.TS = Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, Solidarité)
- De permettre aux élèves de pratiquer de l'activité physique régulière.

L'opération « Foot à l'école » vise à récompenser des projets de classes de cycle 2, de cycle 3, de dispositifs Ulis et d'IME ayant participé (ou allant participer) à un cycle football et/ou futsal sur le temps d'enseignement obligatoire lors de l'année scolaire 2024/2025.

Les enseignants inscrits dans ce dispositif pourront éventuellement bénéficier :

- D'animations pédagogiques,
- De dotations en matériel (sous forme de prêts),
- D'outils pédagogiques (via le site internet notamment).

Pour mener à bien un module, un livret « foot à l'école » émanant de la commission mixte Foot à l'école

est téléchargeable sur le site de la DSDEN de l'Oise : <http://eps.dsden60.ac-amiens.fr/044-football-a-l-ecole.html>. Des outils sont également accessibles sur le site de notre partenaire Usep Oise : <https://usep60.jimdo.com/rsa-foot/> ainsi que sur le site de la fédération française de football : <https://football-scolaire.fff.fr/>.

Le projet « Foot à l'école 2024/2025 » se décline en deux axes. Les classes inscrites au projet devront réaliser :

- Un cycle football et/ou futsal sur *le temps d'enseignement obligatoire* lors de l'année scolaire 2024 - 2025. Ce cycle devra compter 6 séances a minima et se clôturer par un rassemblement : rencontre local, départementale...L'apprentissage des différents rôles sociaux (joueurs/euses – arbitres – supporters/trices – organisateurs/trices...) devra être abordé durant le cycle EPS mais aussi de manière transversale lors de l'enseignement traditionnel.

- Une production artistique illustrant une des valeurs fédérales : P.R.E.TS = Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, Solidarité.

- Les classes devront s'engager dans ce concours culturel en choisissant un format de production à réaliser :

- Soit la création d'une production dite « statique » : une ou des photos (10 max) au format JPEG ou PNG ou PDF. A cette création, sera joint un document explicatif de la production au format texte.
- Soit la création d'une production dite « dynamique » (audio ou vidéo). Cette création aux formats recensés dans le règlement du concours sur le site EPS1 Oise sera d'une durée maximale de 3 minutes.

Les productions récompensées seront de grande qualité ; il s'agira d'accorder du temps, de l'exigence et de la qualité à ce deuxième volet du concours.

NB : Les enseignants devront informer leur directeur et leur inspecteur de circonscription de leur adhésion au dispositif et justifier de l'autorisation du droit à l'image pour les élèves.

Les inscriptions via le site <http://footalecole.fff.fr> sont d'ores et déjà ouvertes et se clôtureront le 18 avril 2025. Il est recommandé de doubler cette inscription d'une information à destination de l'inspecteur de la circonscription dont vous dépendez, du service EPS1 à la DSDEN de l'Oise (eps1-ia60@ac-amiens.fr), de notre partenaire local au DOF (LBESSE@oise.fff.fr) et de notre partenaire de l'Usep Oise (usep@laligue60.fr)

Les productions seront soumises à un jury départemental composé de représentants de la DSDEN de l'Oise, d'élèves d'une école du département, de membres du DOF et de l'USEP 60 après le 18 avril 2025. S'en suivront un jury académique puis un jury national pour les œuvres sélectionnées.

Chaque école ayant participé au double volet (sportif et culturel) recevra un kit de communication FFF. Des récompenses sont prévues pour les lauréats nationaux. Leurs teneurs ainsi que les critères de validation des productions plastiques sont précisés dans la version intégrale du règlement du concours sur les sites des trois signataires ci-dessus mentionnés.

Pour cette opération, une autorisation du droit à l'image pour les élèves (Autorisation parentale de prise de vues d'un mineur et d'utilisation des images le représentant) sera requise.

Je sais pouvoir compter sur vous pour que ce projet ambitieux soit vécu par vos élèves comme une expérience sportive et éducative participant à la construction de compétences disciplinaires et transversales enrichie par des valeurs de citoyenneté.

Les conseillers pédagogiques chargés de l'EPS ainsi que nos partenaires cités se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

L'Inspecteur d'académie – DASEN



Jean-Paul OBELLIANNE